

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
RÉGIONAL « RÉGION SÛRE »**

Le Maire indique que le Conseil Régional PACA a mis en place un dispositif d'aide aux communes, « Région Sud, région sûre », destiné à l'acquisition d'équipements pour les services de la police municipale qui bénéficient d'une convention de coordination passée avec l'État.

Le taux d'intervention de la Région est fixé à 50% des dépenses éligibles hors taxe. Le montant de la subvention régionale est plafonné à 50 000 € pour les équipements de la police municipale et à 100 000€ pour les dépenses de vidéoprotection.

Il est précisé que la police municipale des Pennes Mirabeau est sous convention de coordination avec l'État.

Afin de prévenir les risques et de garantir l'ordre, la sécurité des personnes et des usagers, Monsieur Le Maire propose de présenter au titre de ce dispositif l'acquisition de matériel et l'équipement de protection individuels pour la police municipale, ainsi que l'achat d'un nouveau véhicule dans le cadre du renouvellement progressif de la flotte du parc de véhicules de la Commune.

Concernant la vidéoprotection, il est proposé d'optimiser la couverture de vidéoprotection sur deux sites par le remplacement de caméras nouvelle génération et de compléter le maillage actuel par l'implantation de deux nouvelles caméras aux abords des locaux rénovés de la police nationale et de la maison du Bel Age.

De plus, l'extension de la capacité de traitement du serveur actuel est envisagée afin de continuer à exploiter efficacement le système de vidéoprotection.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif porté par la Région, pour la réalisation des investissements suivants :

Opérations	Montant HT de l'opération	Subvention Escomptée (50%)	Autofinancement de la commune (50%)
Petits équipements	1 500€	750€	750€
Équipement de protection individuels	4 000€	2 000€	2 000€
Véhicule	32 000€	16 000€	16 000€
Total équipement PM	37 500€	18 750€	18 750€
Optimisation vidéoprotection	8 245€	4 122,50€	4 122,50€
Extension Vidéoprotection Police Nationale	9 822€	4 911€	4 911€
Extension serveur CSU	23 922€	11 961€	11 961€
Total Vidéoprotection	41 989€	20 994,50€	20 994,50€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à ces opérations ;
- SOLLICITE l'aide du Conseil Régional à hauteur de 50% pour les opérations mentionnées dans le cadre du dispositif ;
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;
- SE PRONONCE comme suit :
 POUR : 33
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL